

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023

N°2023/03/30/18 - Objet : Refonte du site internet de la commune adoption coût prévisionnel et demande de subvention au conseil départemental au titre de l'aide à la provence numérique.

Le trente mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-quatre mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, LAFFITTE Patrick, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Sébastien THOMAS, GERMAIN Emilie, Murielle GARZINO, Lucie BABIN, WAJS Alexandre à compter du point 3, Marie-Pierre CALLET

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Christine GARCIN-GOURILLON à Marc FUSAT et CHAIX Alain à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, FABRE Thierry et WAJS Alexandre jusqu'au point 2 inclus,

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Rapporteur rappelle à l'assemblée la configuration et le contenu du site internet de la commune et la nécessité d'opérer une refonte complète de celui-ci dans l'objectif d'améliorer sa fonctionnalité, sa sécurité et son accessibilité.

Monsieur le rapporteur précise que le coût de cette opération (word press de base, module divi et panneau lumineux) est estimé à 5 000€ HT et qu'il est proposé ce jour de solliciter une subvention du conseil départemental au titre du dispositif d'aide à la provence numérique.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Vu la nécessité d'opérer une refonte complète du site internet institutionnel de la commune

Vu le coût estimatif du projet s'élevant à 5 000€ HT

ADOpte le coût estimatif du projet et le plan de financement prévisionnel ci-après :

-coût estimatif du projet : 5000€ HT

-subvention conseil départemental aide à la provence numérique 60% : 3 000€

-autofinancement commune de Maussane les Alpilles : 2000€ TVA en sus

SOLLICITE du conseil départemental la subvention correspondante

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 13/04/23

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL



[Signature of Bernadette Samuel]

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le : 13/04/23

[Signature of Jean-Christophe Carré]